



Frédérique Rolet
Secrétaire générale du SNES-FSU

Sigrid Gérardin
Co-Secrétaire générale du SNUEP-FSU

Benoît Hubert
Secrétaire général du SNEP-FSU

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

**Objet : Mauvaises pratiques lors des recours de la phase
interacadémique du Mouvement national 2020**

Copie adressée à M. Vincent Soetemont

Paris, le 25 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la phase interacadémique du mouvement national à gestion déconcentrée 2020 des personnels du second degré, la DGRH donne des réponses sur les recours formulés par les personnels sans que les représentants syndicaux désignés pour les assister n'aient été sollicités pour les défendre.

Par ailleurs, dans ces réponses, la DGRH ne communique pas aux personnels, malgré leur demande, « *les éléments relatifs à leur situation individuelle au regard de la réglementation en vigueur et des lignes directrices de gestion* » (art. 14bis loi 84-16).

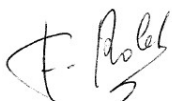
Nous vous demandons que cessent ces mauvaises pratiques et de faire en sorte que les représentants des organisations syndicales représentatives désignées soient reçus dans les plus brefs délais en application de l'article 14 bis de la loi 84-16. Dans le contexte actuel, nous comprendrions que cette réception ne se fasse pas en présentiel. Toutefois, des échanges par visioconférences doivent pouvoir être envisagés.

Par ailleurs, la DGRH envisage de ne pas faire figurer au dossier du fonctionnaire son courrier de recours (c'est ce qui est, par exemple, indiqué dans le document adressé aux

rectorats/DASEN concernant le mouvement des personnels enseignants, d'éducation et de psychologie).

Nous exigeons que ce courrier soit versé au dossier administratif du fonctionnaire en application de l'article 18 de la loi 83-634 et ce, à des fins évidentes de protection des personnels. Toute mention de l'organisation syndicale désignée par le personnel pour l'assister de son recours doit être biffée en application du même article.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.



Frédérique Rolet



Sigrid Gérardin



Benoît Hubert